



L'association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises



Cadre réglementaire de l'ouverture des marchés de l'énergie – conséquences pour les collectivités

Clermont-Ferrand – Aduhme - 26 juin 2013

750 adhérents :

- 510 collectivités
(regroupant 60 millions
d'habitants : 7 CR ; 40
CG ; 175 syndicats
Intercommunaux - dont
15 SE ; 75 CA ; 75 CC ;
14 CU ; 85 villes...)

- 240 entreprises



3 domaines d'actions :

- La gestion de l'énergie par les collectivités
- Les réseaux de chaleur
- La gestion des déchets par les collectivités



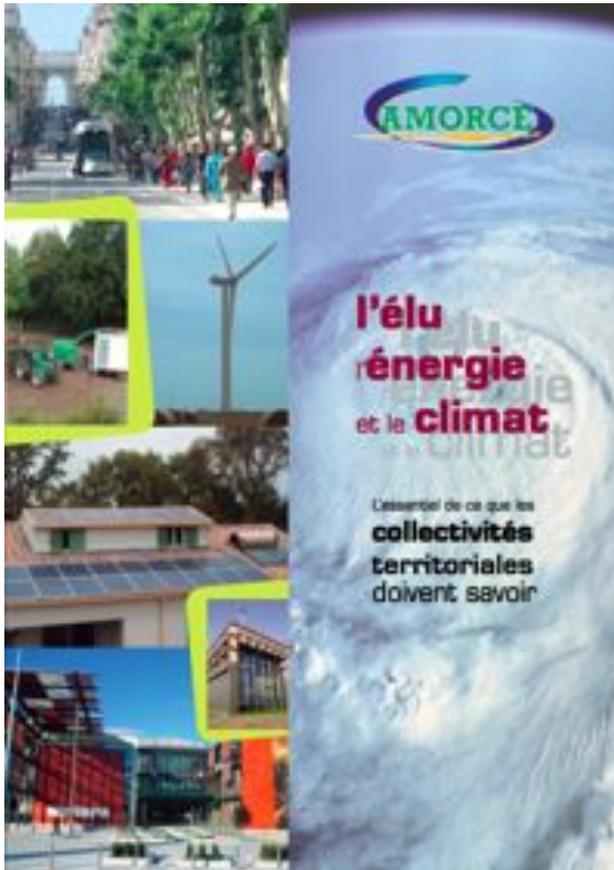


Objectifs de l'association

- Echanger les connaissances et les expériences entre les membres afin que chacun dispose des informations les plus récentes et les plus pertinentes pour gérer les déchets et l'énergie sur son territoire
- Proposer aux décideurs européens et nationaux des réformes qui améliorent les conditions économiques et juridiques de gestion de l'énergie, des réseaux de chaleur et des déchets par les collectivités territoriales



L' ESSENTIEL

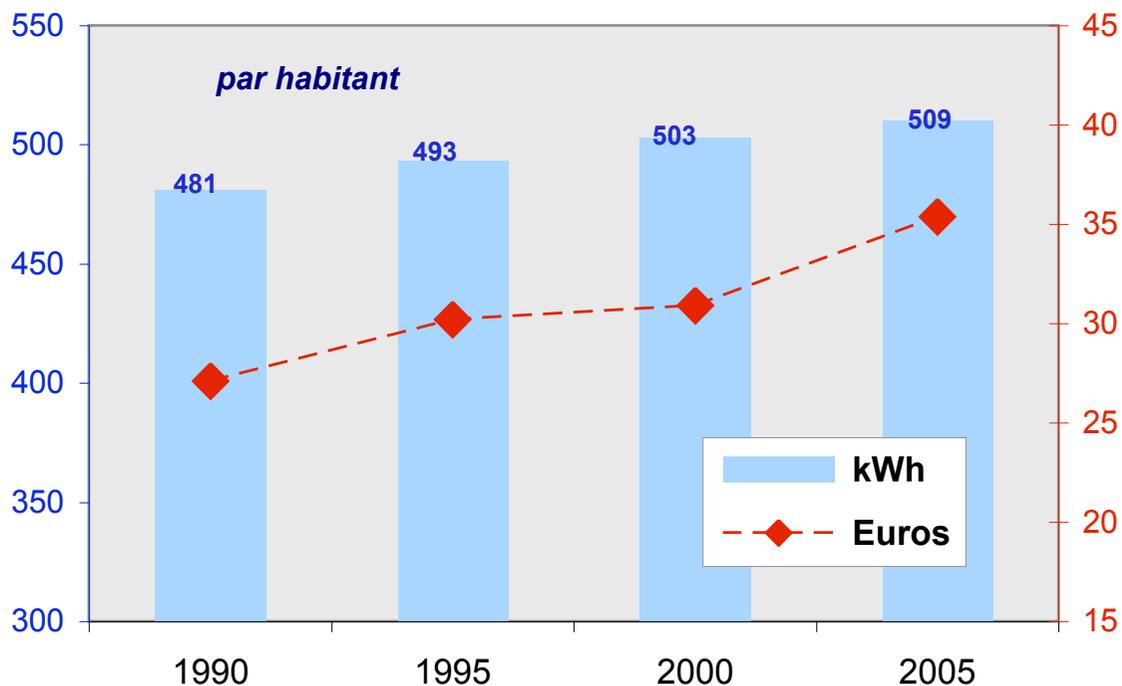


● Guide « l'Élu, l'Énergie et le Climat »



La collectivité consomme de l'énergie

Évolution de la consommation et de la dépense d'énergie des communes françaises



En 2005 :

Consommation d'énergie finale : 31 TWh

Dépenses : 2,2 Mds €

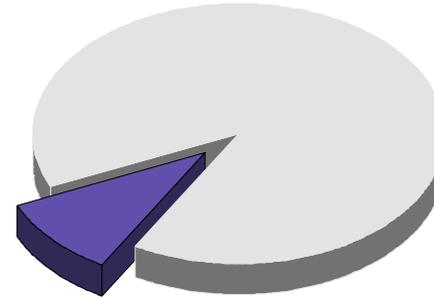
35 € / habitant

(uniquement patrimoine géré en direct)

Source : enquête nationale quinquennale ADEME-AITF-EDF-GDF
Énergie et patrimoine communal, 2005

La collectivité consomme de l'énergie

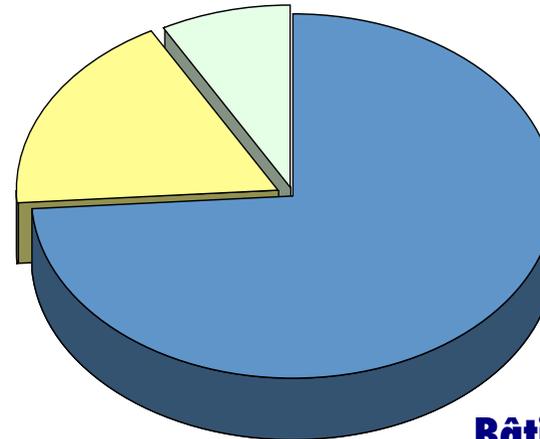
La dépense d'énergie d'une commune sur son patrimoine représente en moyenne 8 % du budget de fonctionnement hors masse salariale



et concerne surtout les bâtiments

Éclairage public 18 %

Carburants 7 %



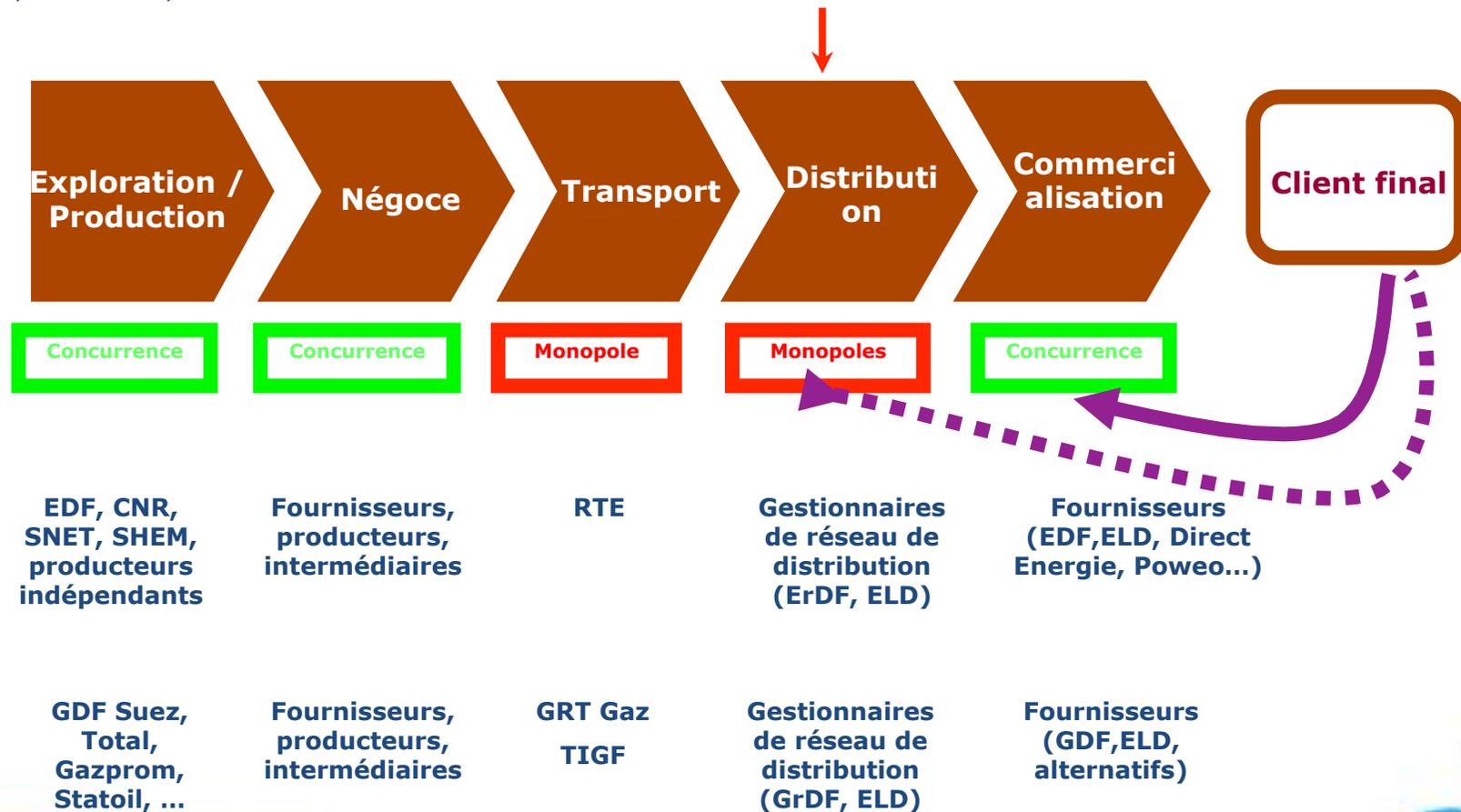
Bâtiments 75 %



Organisation des marchés de l'énergie

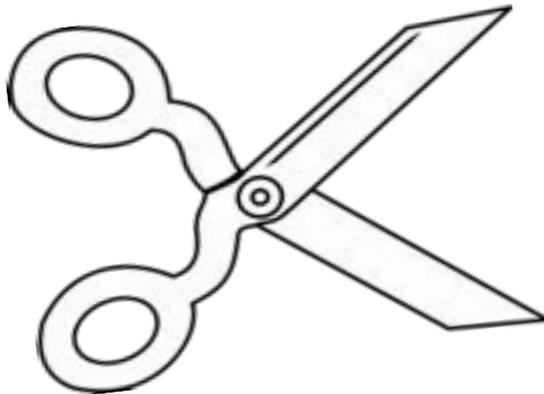
Application directives EU
1996/92 ; 2003/54 ; 2009/72

Collectivité autorité
concédante



Source : CRE

- **Coût de production du parc nucléaire historique inférieur au prix de marché**
 - ▶ **EDF avantageé par rapport aux fournisseurs alternatifs**



« Ciseau tarifaire »

Accès régulé à l'électricité nucléaire historique – ARENH

(art. L336- code de l'énergie)

- ▶ **Les fournisseurs alternatifs ont accès à un volume d'électricité** (à hauteur des besoins « base » de leurs clients ») **leur permettant de construire des offres compétitives**
- ▶ **100 TWh/an maximum – environ 25% de la production**
- ▶ **42 €/MWh** depuis le 1^{er} janvier 2012 (prix basé sur investissements passés et à venir & coûts de fonctionnement du parc historique – hors renouvellement et hors nouveaux investissements de sécurité)
- ▶ **À partir de 2014 : prix fixé par la CRE (décret)**



Loi NOME – pointe électrique

Problématique de la pointe électrique

- **Consommation Française thermosensible :**

 - 1°C de moins = 2,3 GW de puissance supplémentaire nécessaire (50% des pays de l'UE)

- **La pointe augmente plus vite que la consommation**

- **Problème de rentabilité des centrales peu utilisées**

Dispositions loi Nome :

- **Chaque fournisseur est responsable de la sécurité d'approvisionnement pour son portefeuille de clients**

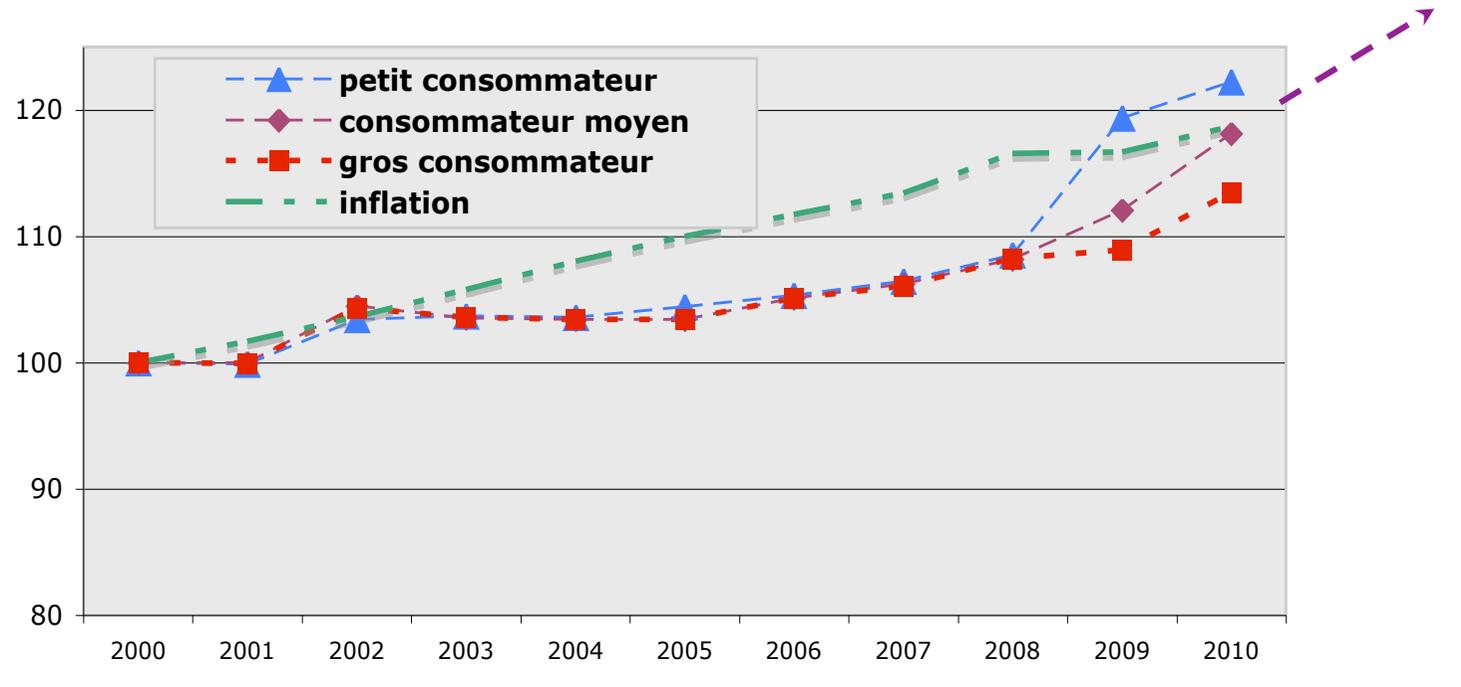
- **Possibilité d'acheter des garanties de capacités ou d'effacements -> nouveau marché**



Loi NOME - tarifs réglementés

- **Maintien des TRV pour les petits consommateurs**
 - ▶ **Domestiques et non domestiques \leq 36 kVA**
- **Disparition des Tarifs « jaune » et « vert » le 31/12/2015**
- **Tarifs réglementés de vente construits par addition des coûts élémentaires – au plus tard le 31/12/2015 :**
 - ▶ **Acheminement (TURPE)**
 - ▶ **ARENH**
 - ▶ **complément d’approvisionnement base & pointe**
 - ▶ **commercialisation**
 - ▶ **« marge raisonnable »**
 - ▶ **renouvellement (à partir de 2015)**

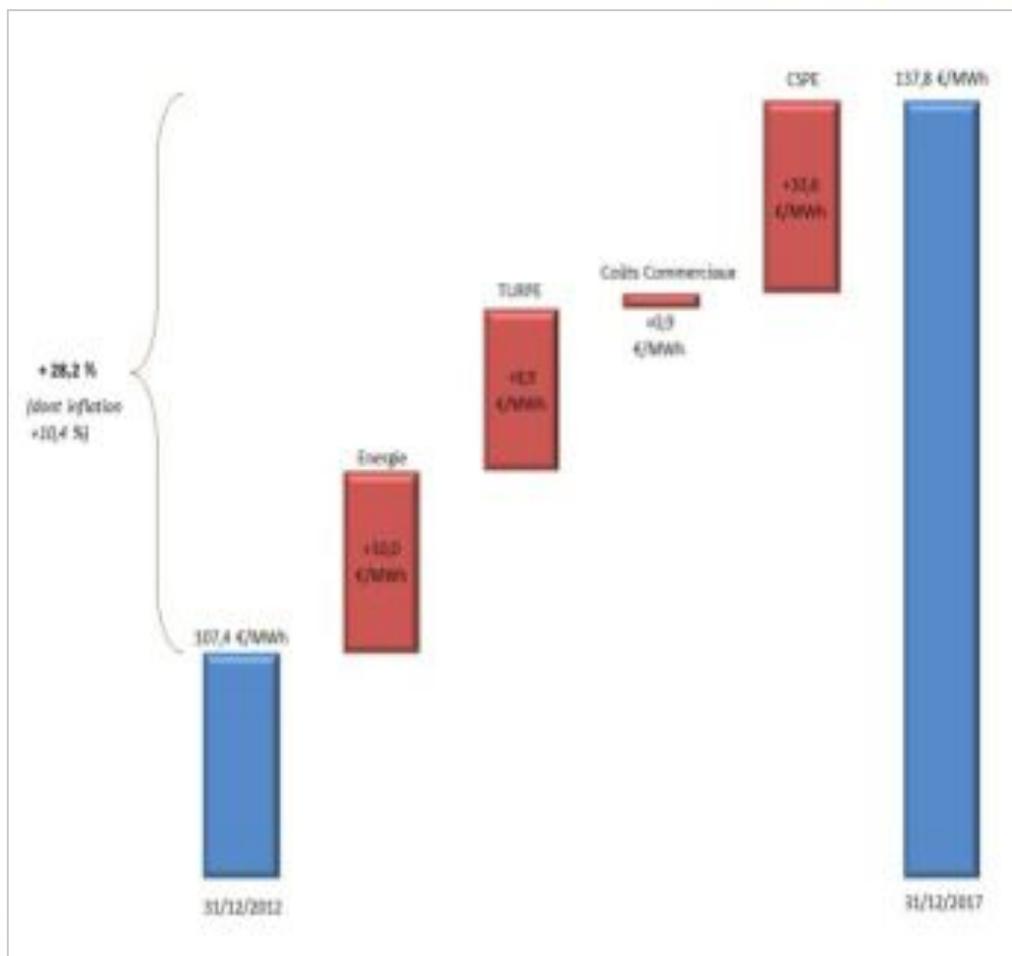
Evolution de la facture - base 100 en 2000



Investissements à venir dans : réseaux ; maintenance parc nucléaire ; EnR ; renouvellement centrales ZNI



Evolution prévisionnelle des tarifs – 2017 – analyse CRE



- **plus de nouveau contrat TRV pour les sites > 30 000 kWh/an** (nouveaux sites & sites ayant changé de fournisseur)
- **Pour les collectivités** (Art L441-5 code de l'énergie) :
 - **pas d'obligation de mise en concurrence des sites existants en TRV**
 - **possibilité de mettre en concurrence un site et de garder des TRV pour les autres**

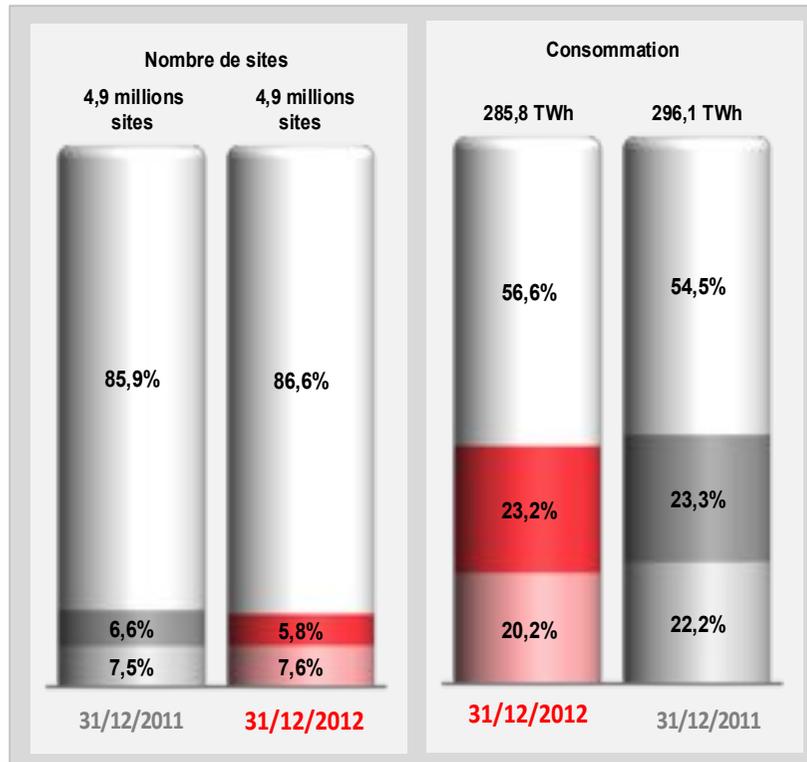


Tarifs règlementés gaz

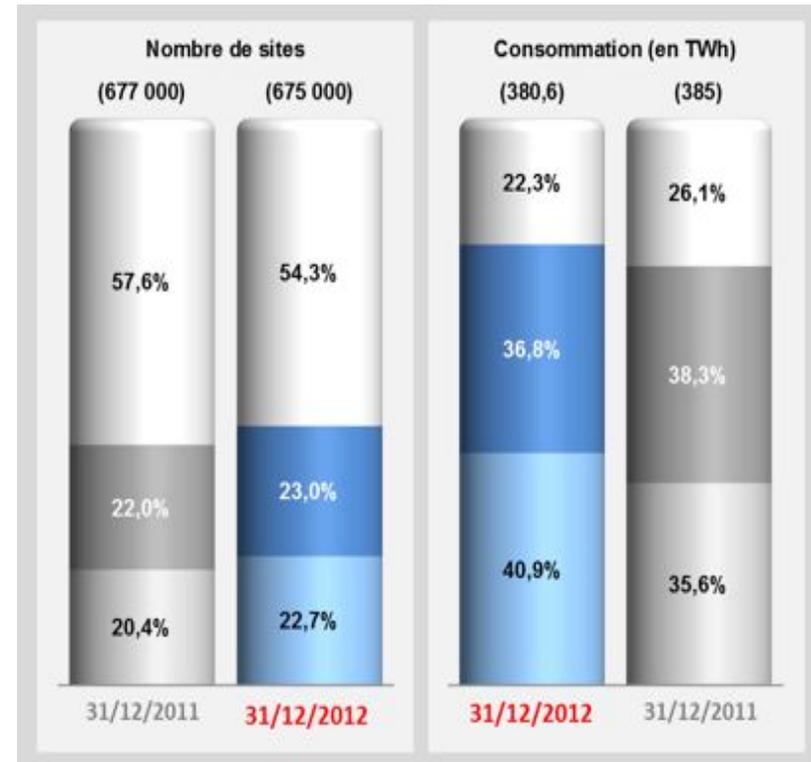
- **Amendement gouvernemental au projet de Loi Consommation : suppression des TRV**
 - ▶ dans un délai de 3 mois pour les sites raccordés sur le réseau de transport
 - ▶ au plus tard le 31/12/2014 pour les sites > 200 000 kWh/an
 - ▶ au plus tard le 31/12/15 pour les sites non domestiques > 30 000 kWh/an (sauf installations de chauffage collectif < 150 000 kWh/an)
 - ▶ Information par le fournisseur au plus tard 3 mois avant échéance



Ouverture avance : segment non – résidentiel (source CRE)



- Offres de marché des fournisseurs alternatifs
- Offres de marché des fournisseurs historiques
- Offres aux tarifs réglementés



- Offres de marché des fournisseurs alternatifs
- Offres de marché des fournisseurs historiques
- Offres aux tarifs réglementés

- **quelques raisons pour anticiper l'obligation**
 - ▶ **agir plutôt que subir**
 - ▶ **tester le marché, monter en compétence**
 - ▶ **intégrer une démarche MDE**
 - ▶ **intégrer une part d'EnR**
 - ▶ **faire jouer la concurrence**
 - ▶ **solidarité avec les petites communes :
massification des consommations pour un meilleur
prix**

- **Connaître le marché et s'organiser**
 - **rencontre de fournisseurs : marges de manœuvre / besoins d'adaptation (fréquence des factures, délais de réponse et d'attribution, compatibilité avec les outils internes de suivi des consommations...)**
 - **identification des possibilités de groupements (CEP...) → un référent énergie dans chaque commune**
 - **définir les critères : prix (& indexations) ; suivi des consommations (& pérennité)**



Se préparer : comment ?

- **Connaître ses consommations** (comme pour toute démarche de maîtrise des dépenses)
 - ▶ **Recensement des sites**
 - ▶ **Connaissance des volumes consommés par énergie et par énergie**
- > gain immédiat : optimisations tarifaires (sans changer de fournisseur)*
- > identification des priorités de MDE*

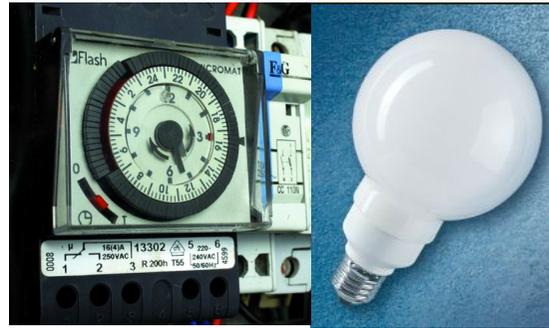
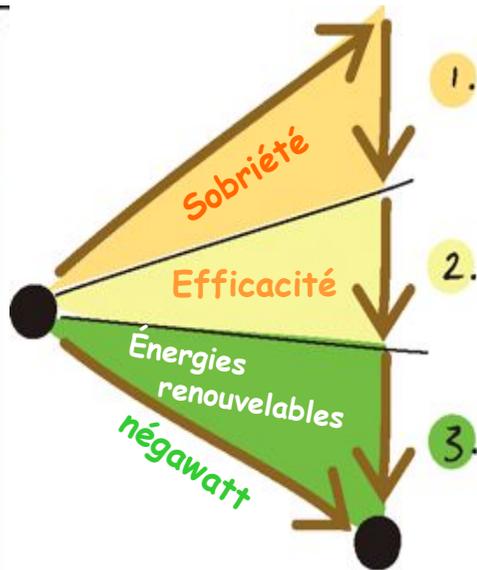


La collectivité consomme de l'énergie : La gestion de l'existant

- **Connaître sa consommation** : état des lieux des contrats ; principaux postes, pour quels usages ?
- **Identifier les anomalies** (tarification ; ratios €/m², €/km...)
- **Suivi en interne ou mutualisé** (Conseiller en énergie Partagé : intercommunalité, PNR, ALE, Pays, SDE) - tableau de bord
- **Economies payent la ressource humaine nécessaire** (ex. Lorient au bout de 20 ans : 50% économies soit 1,2 M€/an ; 9 personnes - 300 k€ ; augmentation de 50% du volume chauffé)

***Intervenant(s) : profil technique, gestionnaire, pédagogue
1 temps plein pour 10 000 habitants (selon taille & budgets)***

AMELIORER L'EXISTANT



• A partir de l'état des lieux (ou diagnostic) : identification des actions et hiérarchisation pour élaborer un programme (sans oublier les utilisateurs)

• **Travaux rentables immédiatement (TRB < 3 ans voire 1 an) :**

- réglages ; programmation
- LBC
- veilles ; sensibilisation
- certaines isolations...





AMELIORER L'EXISTANT : l'opportunité vertueuse



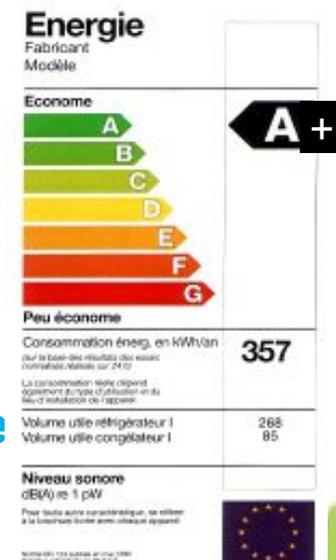
Travaux aux effets durables :

- isolations, protection solaire,
- remplacement de matériels...
- anticipation (ex chaudières, mutualisation achats / interco...)



Lors de la vie du bâtiment :

- Réflexe MDE lors de tous travaux (toiture, chauffage, ravalement...)
- Réflexe des meilleures pratiques disponibles (CEE, étiquette énergie



- **L'ouverture des marchés sera meilleure pour la réduction des consommations que pour la réduction des dépenses.**
- **Se préparer à la fin des tarifs réglementés de vente est indispensable pour acheter en toute sérénité et avoir accès à des offres correctes.**
- **Bâtir le premier pilier d'une démarche de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments de la collectivité (-> *connaissance et suivi des consommations*) constitue une action incontournable et « sans regret » pour se préparer à une mise en concurrence ensuite.**



Merci de votre attention

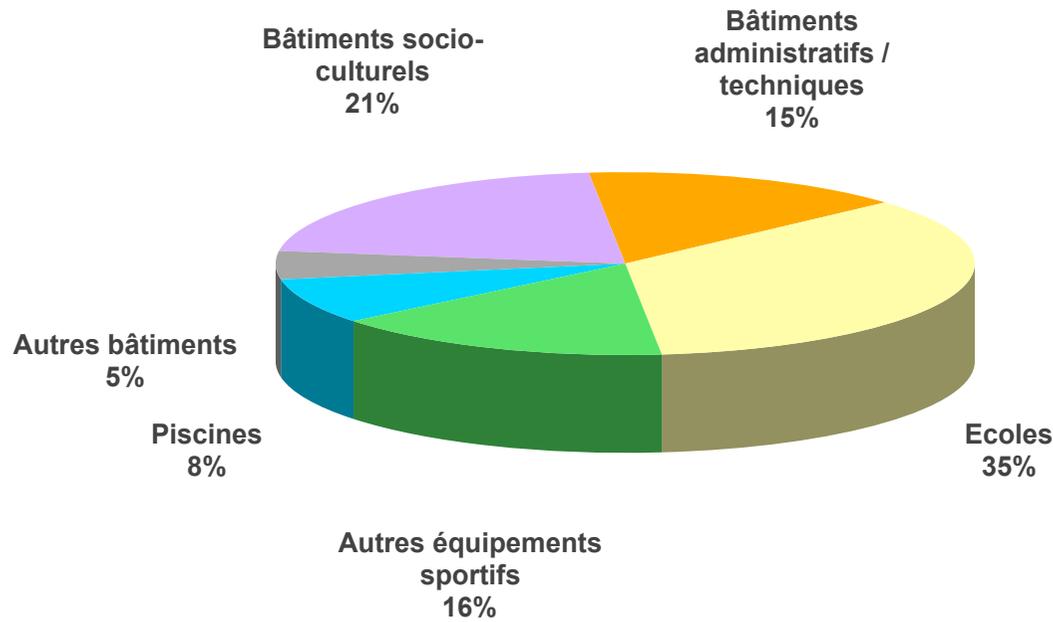
Emmanuel Goy

AMORCE

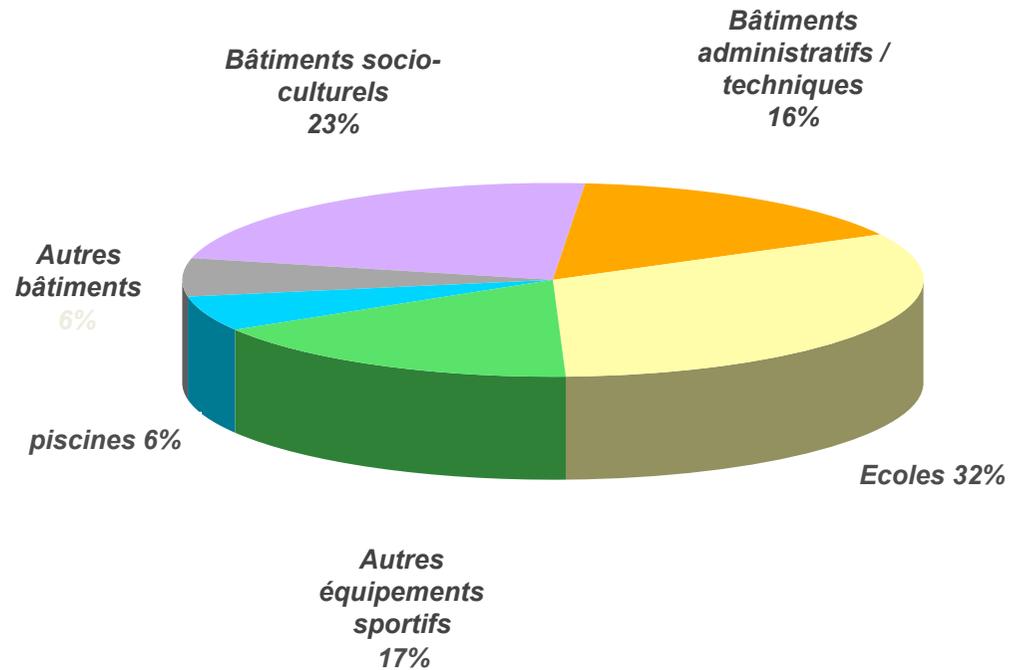
04 72 74 09 77

egoy@amorce.asso.fr

Consommation moyenne par types de bâtiments année 2005 (climat normal)



en Euros



en kWh

Source : enquête « énergie & patrimoine communal » - ADEME-AITF 2005



Hausse de prix par type d'activité – analyse CRE

Hausse de la part énergie entre 2012 et 2015 par secteur d'activité

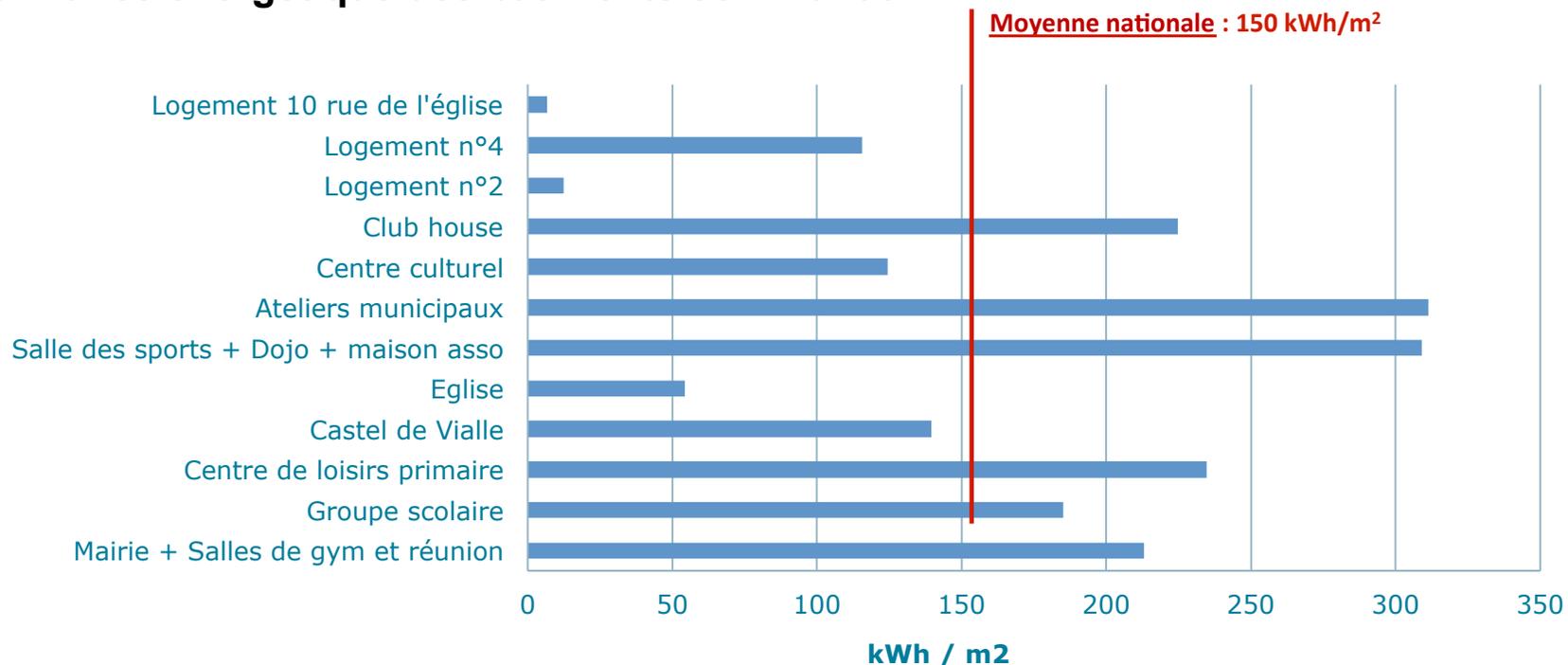
Secteur d'activité	Hausse de la part énergie
Agriculture, sylviculture et pêche	2,5 %
Industries extractives	4,4 %
Industrie manufacturière	3,3 %
<i>Dont</i>	
<i>Métallurgie</i>	2,7 %
<i>Industrie chimique</i>	2,4 %
<i>Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</i>	3,5 %
<i>Industrie du papier et du carton</i>	2,2 %
<i>Industrie automobile</i>	3,9 %
<i>Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique</i>	4,7 %
<i>Industries alimentaires</i>	3,1 %
<i>Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</i>	3,2 %
<i>Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements</i>	5,1 %
<i>Industrie pharmaceutique</i>	3,5 %
<i>Cokéfaction et raffinage</i>	2,0 %
<i>Autres industries manufacturières</i>	4,8 %
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3,1 %
Construction	2,3 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3,4 %
Transports et entreposage	5,0 %
Hébergement et restauration	3,9 %
Information et communication	3,3 %
Activités financières et d'assurance	4,4 %
Activités immobilières	8,6 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,8 %
Activités de services administratifs et de soutien	4,3 %
Administration publique	4,9 %
Enseignement	7,8 %
Santé humaine et action sociale	4,0 %
Arts, spectacles et activités récréatives	4,5 %
Autres activités de services	4,1 %
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	2,5 %
Activités extraterritoriales	5,4 %

- Les chiffres présentés sont établis sur la base d'une comparaison entre la situation d'un client en offre de marché.
- La hausse est comprise entre 2% et 9%.



Exemple CEP - indicateur de performance

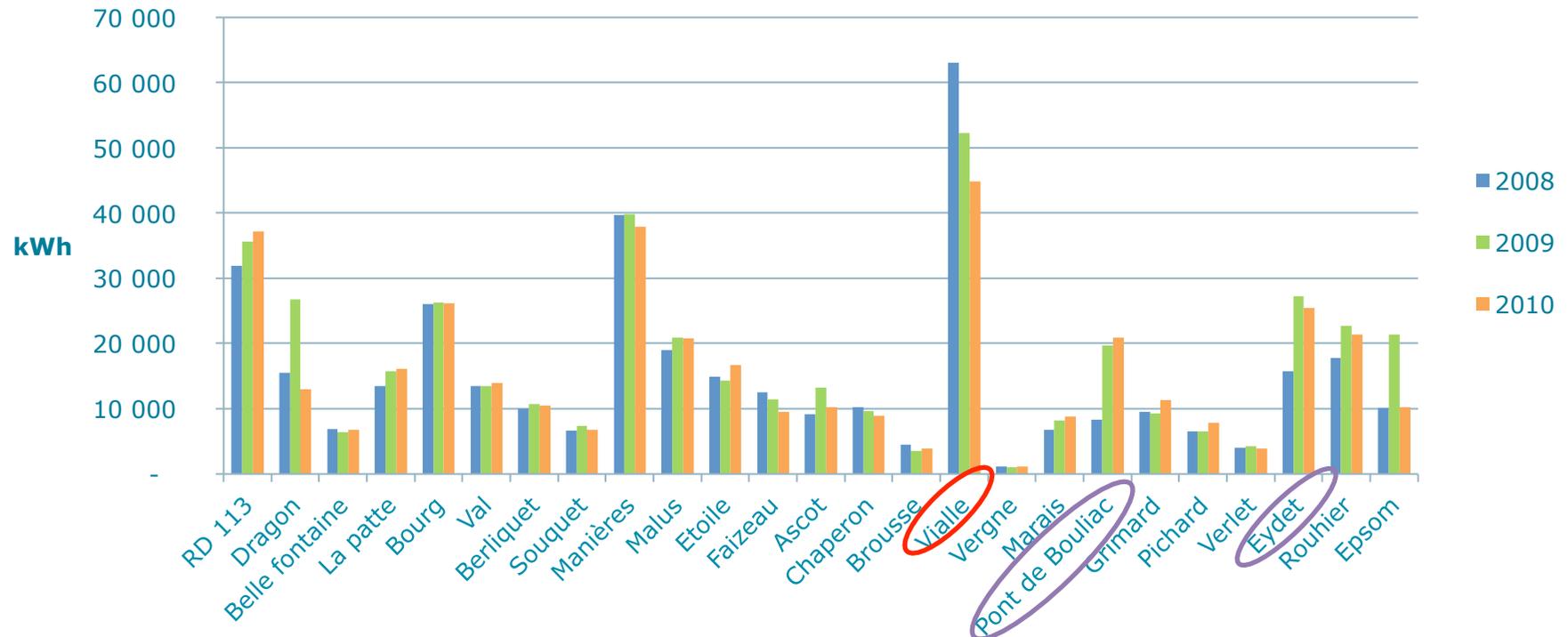
Performance énergétique des bâtiments communaux



✓ Ratios majorité des bâtiments > 150 kWh/m² (moyenne peu performante)
→ Bâtiments peu isolés et systèmes de chauffage peu performants ou mal régulés

✓ Ratios autres bâtiments → bâtiments peu isolés + occupation intermittente

Evolution des consommations des 25 postes de 2008 à 2010



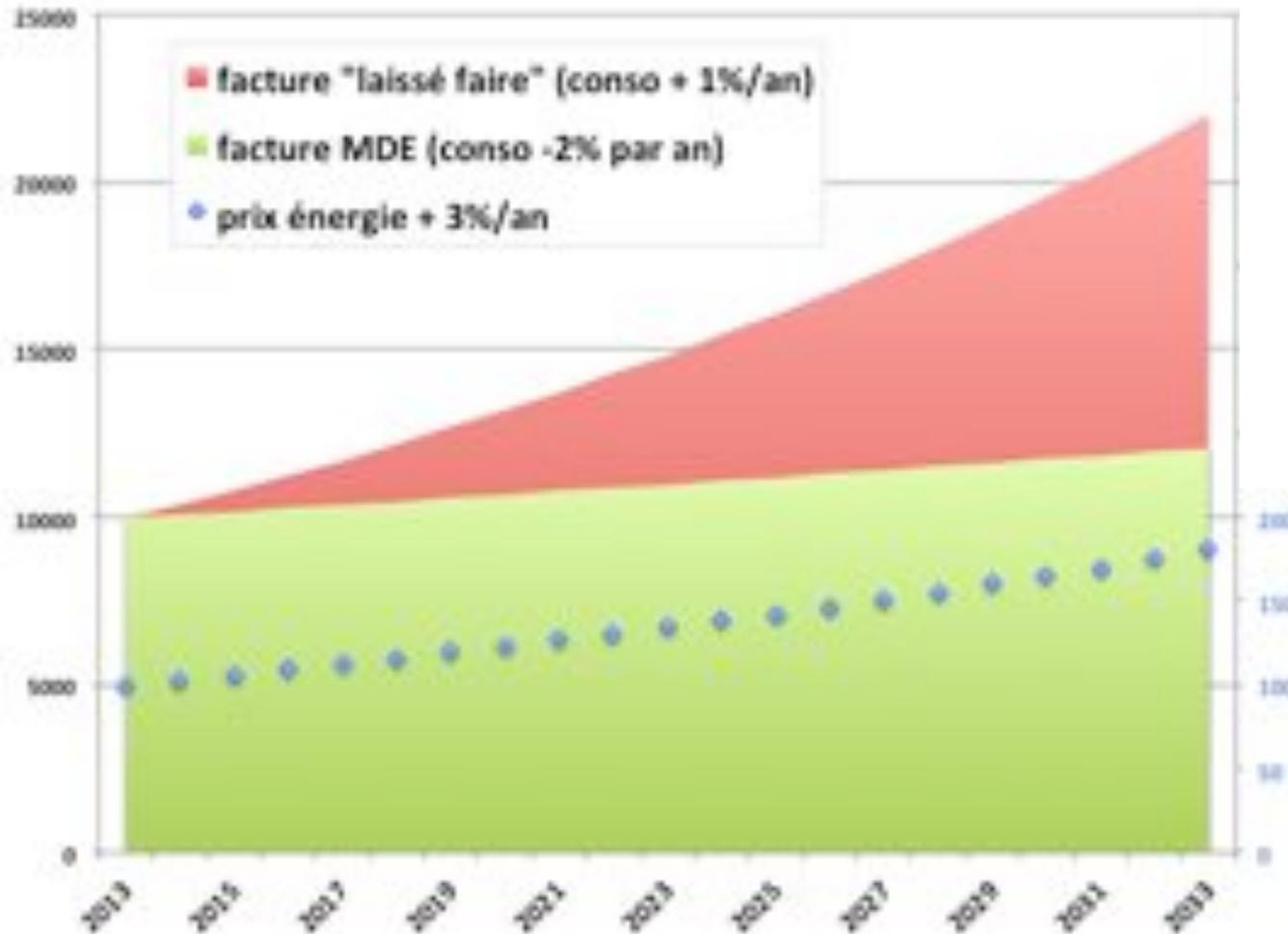
Poste Vialle : poste le plus consommateur (11% des consommations en 2010)

Plusieurs postes en augmentation depuis 2008 : Pont de Bouliac (+151%), Eydet (+61%)

Nécessité de relier ces consommations à des indicateurs (nombre de points lumineux par compteur, mètres de voirie éclairés, ...)



Le coût global : rendre visible des économies bien réelles



Exemple d'une facture annuelle de 10 000 € en 2013 : Malgré la baisse des consommations la dépense passe à 12000 € en 20 ans mais l'économie globale est de 62 000 € !



Evolution des charges de la CSPE

